



HAL
open science

Le rôle du château dans les dynamiques de peuplement : une place à revoir ? L'exemple de la Haute-Bretagne (XI e -XIV e siècle)

Julien Bachelier

► To cite this version:

Julien Bachelier. Le rôle du château dans les dynamiques de peuplement : une place à revoir ? L'exemple de la Haute-Bretagne (XI e -XIV e siècle). *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, A paraître, 127 (1), 26 p. hal-02486564

HAL Id: hal-02486564

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-02486564>

Submitted on 21 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rôle du château dans les dynamiques de peuplement : une place à revoir ?

L'exemple de la Haute-Bretagne (XI^e-XIV^e siècle)

Julien BACHELIER

PRAG à l'université de Bretagne Occidentale (Brest), chercheur associé au CRBC (Centre de recherche bretonne et celtique, EA 4451/UMS 3554)

Quelles que soient sa forme et son importance le château médiéval reste vu en Bretagne comme l'élément à l'origine du regroupement de la population et ayant donné naissance à une ville, à un village, voire à un simple hameau. Ce postulat mérite d'être aujourd'hui réinterrogé. Nous nous proposons de revenir ici sur la question des liens entre les châteaux et le peuplement, sujet connaissant une riche historiographie¹, partiellement renouvelée notamment grâce à l'archéologie dans le Midi, en Poitou ou en centre Bretagne². Notre propos s'inscrit dans le cadre de la Haute-Bretagne dans un renouvellement historiographique engagé notamment dans le Midi depuis la fin du XX^e siècle. Terre d'élection d'une forme de l'*incastellamento*, le Midi français a aussi été une région où historiens et archéologues ont pu mettre en évidence d'autres forces polarisantes à côté du phénomène castral, comme l'illustre l'exemple de Vilarnau³. Pour la Haute-Bretagne nous ne bénéficions pas de dossiers

¹ Notamment avec HIGOUNET, Charles, « Pour l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement dans la France du Sud-Ouest, du XI^e au XVI^e siècle », dans *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975, p. 373-400 ; DEBORD, André, « Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France », dans *Châteaux et peuplement en Europe occidentale du XI^e au XVIII^e siècle, Flaran I*, Auch, 1981, p. 57-73 et « Remarques sur la notion de bourg castral », dans BONNASSIE, Pierre et MARQUETTE, Jean-Bernard (dir.), *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1990, t. 102, p. 55-61 ; *Château et village, Actes des 2^e Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, Périgueux, 22-24 septembre 1995*, Bordeaux, 2003 et COCULA, Anne-Marie et COMBLET, Michel (dir.) ; *Château et ville, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, les 28, 29 et 30 septembre 2001*, Bordeaux, Ausonius, 2002. Et plus récemment : CHÉDEVILLE, André et PICHOT, Daniel (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Archéologie&culture, 2010.

² Voir *infra* les références bibliographiques.

³ Sur ce point aussi la bibliographie est riche, nous retiendrons : FIXOT, Michel et ZADORA-RIO, Élisabeth (dir.), *L'église et le terroir*, Paris, CNRS, 1989, qui par ailleurs ne se limite pas au Midi ; FIXOT, Michel et ZADORA-RIO, Élisabeth (dir.), *L'Environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Actes du III^e congrès international d'archéologie médiévale*, Paris, MSH, 1994 ; CATAFAU, Aymat, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (X^e-XV^e siècles)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1998 et plus récemment *L'Église au village. Lieux, formes et enjeux des pratiques religieuses*, Cahiers de Fanjeaux n° 40, 2006 et *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, Cahiers de Fanjeaux n° 46, 2011. Sur Vilarnau : PASSARRIUS, Olivier, DONAT, Richard et CATAFAU, Aymat (dir.), *Vilarnau. Un village du Moyen Âge en Roussillon*, Canet-de-Rosselló, Trabucaire, 2008.

aussi importants et le modèle castral reste dominant dans la région⁴. Toutefois une relecture des sources écrites et leur croisement avec des données archéologiques et planimétriques permettent de proposer de nouvelles hypothèses⁵. Aussi nous demanderons quelles sont les forces d'attraction permettant la concentration et le regroupement d'une partie de la population dans une région où l'habitat dispersé domine très largement.

Le point de départ, classique, proposera un bilan de la situation historiographique telle qu'on l'envisageait encore récemment. Puis, à partir de l'exemple vitréen, érigé en modèle régional depuis le XIX^e siècle, nous reviendrons sur l'expression de « ville castrale⁶ », ses présupposés et les hypothèses qu'elle dissimule. Enfin, la troisième partie envisagera de nouvelles pistes de recherche quant aux processus de cristallisation de la population, en associant les sources écrites, archéologiques et planimétriques⁷. La place du château, sans être négligeable, mérite d'être revue et nuancée en particulier par rapport à celle de l'Église/église.

Deux points doivent être constamment présents à l'esprit, tout d'abord le poids des sources écrites du XI^e siècle rédigées par les moines bénédictins, puis les lacunes historiographiques et parfois méthodologiques conduisant à négliger d'autres sources. Notre contribution souhaite simplement proposer des pistes pour combler partiellement ces lacunes.

Une lecture classique : château et regroupement de la population peuplement d'après les sources écrites

⁴ Voir la contribution d'Yves COATIVY qui apporte justement certaines nuances : « De la localité paroissiale à la ville ducale (VI^e siècle-milieu XIV^e siècle) », dans : ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Villes de Bretagne. Patrimoine et histoire*, Rennes, Cités d'Art de Bretagne/Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 26-43, particulièrement p. 30-31.

⁵ Notre travail prolonge celui de BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001 et PICHOT, Daniel, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, mais en intégrant l'ensemble des réseaux de peuplement.

⁶ L'expression, sans être courante, se rencontre dans l'historiographie régionale, mais actuellement elle est globalement abandonnée. Bernhard Metz a travaillé sur cette terminologie tout en soulignant qu'elle ne se trouvait pas dans les sources alsaciennes médiévales ; il estime qu'elle désigne les « localités nées d'un château et qui sont qualifiées de ville (*civitas, oppidum, stat* ou au moins *stettelin*) dans les textes médiévaux ». Il poursuit en établissant une typologie. La ville castrale primaire serait l'agglomération véritablement née d'un château qui lui a donné son nom. Le type secondaire correspondrait pour l'essentiel à l'affirmation du site castral sur une localité préexistante qui se déplace pour suivre l'élément dynamique. Enfin, mais l'auteur lui-même renonce finalement à ce troisième type, l'implantation d'un château dans ou à côté d'une localité ancienne sans qu'il n'y ait de transfert de site (METZ, Bernhard, « En Alsace. Bourgs castraux ou villes castrales ? », dans BUR, Michel (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux. Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Nancy*, Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 223-242, part. p. 225-228).

⁷ Faute de place, nous n'entrerons pas ici dans le détail. Des exemples permettront de revenir sur les sources, leur apport et leurs limites.

D'une certaine manière, il est ici question des « dynamiques visibles⁸ ». Nous entendons par là les dynamiques que les érudits, chercheurs et historiens ont étudiées à travers le prisme des sources écrites. Or des châteaux furent construits à toutes les époques, ou presque, ceci conduisant à une polysémie du terme. Nous entendons ici le château comme étant une résidence aristocratique fortifiée, expression d'un lignage ; on parle parfois de « superstructure » afin de souligner l'importance de sites ne se limitant pas à leurs seuls aspects militaires⁹. En effet, l'édifice doit aussi exprimer une certaine monumentalité. Dans les sources écrites médiévales le « château » apparaît derrière les termes de *castrum* ou *castellum*¹⁰. Nous avons adjoint à cet ensemble – où se côtoient essentiellement des châteaux majeurs, résidences principales des lignages châtelains –, d'autres sites : les châteaux mineurs et divers autres dont la monumentalité et le lien avec une famille aristocratique, châtelaine ou chevaleresque, sont avérés. Le corpus comprend un peu moins d'une trentaine de châteaux.

Les châteaux du XI^e siècle à l'origine des villes ?

À la lecture des textes on assiste à une première floraison castrale au cours de la première moitié du XI^e siècle. Une partie prend vraisemblablement ses racines dans la seconde moitié du X^e siècle ; c'est sans doute le cas pour Dol étant donné la date de la première mention du *castrum* en 1014 et peut-être aussi pour Fougères où des fouilles ont permis d'avancer l'hypothèse d'une installation un peu avant l'an mil. Mais les preuves manquent encore. Dès lors, restent les écrits et la liste des châteaux semble parlante. On y rencontre peu ou prou l'armature urbaine des siècles ultérieurs¹¹.

Tableau n° 1 - Premières mentions des châteaux majeurs de Haute-Bretagne

localité	désignation	date de la première mention écrite	rang hiérarchique actuel
Dol-de-Bretagne	<i>castrum</i>	1014 ¹²	chef-lieu de canton

⁸ Cette expression nous a été soufflée par Florian Mazel en 2014 ; nous le remercions pour ses conseils.

⁹ WAHA, Michel de, « Château et village : le gui let chêne », dans YANTE, Jean-Marie et BULTOT-VERLEYSEN, Anne-Marie (dir.), *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e-XIII^e siècles), Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2010, p. 402-430, p. 412.

¹⁰ Sur le sens du terme et sa traduction, voir VERBRUGGEN, Jans Frans, « Notes sur le sens des mots *castrum*, *castellum* et quelques autres expressions qui désignent des fortifications », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, 28, 1950, p. 147-155 et DEBORD, André, « *Castrum* et *castellum* chez Adémar de Chabannes », *Archéologie Médiévale*, t. 9, 1979, p. 97-113. Pour notre zone d'étude, les deux termes sont très proches : tantôt ils désignent la forteresse, la résidence seigneuriale, tantôt il s'agit de l'agglomération liée au site castral.

¹¹ On pourra comparer avec FRAY, Jean-Luc, « Les villes d'origine castrale dans le maillage urbain de la région Lorraine. Réflexions sur leur importance relative dans une perspective diachronique (XII^e-XXI^e siècle) », dans CHÉDEVILLE, André et PICHOT, Daniel (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux...*, op. cit., p. 227-234.

¹² Guillaume de Jumièges, *Gesta Normanorum ducum*, éd. par MARX, Jean, Rouen-Paris, Lestringant, 1914, XI, p. 85-86 et *Saga Olafs konungs ens Helga. Udförligere saga om kong*

Combourg	<i>castellum</i>	1014-1039 ¹³	chef-lieu de canton
Châteaubriant	<i>castrum</i>	1028/1044-1049 ¹⁴	chef-lieu de canton
Châteaugiron	<i>castellum</i>	vers 1030 ¹⁵	chef-lieu de canton
Tinténiac	<i>castrum</i>	1032-1036 ¹⁶	/
Fougères	<i>castrum</i>	1040-1045/1047 ¹⁷	chef-lieu d'arrondissement
Vitré	<i>territorium castris</i>	1050 ¹⁸	chef-lieu de canton
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	<i>castellum</i>	1050 ¹⁹	/
Martigné-Ferchaud	<i>in curia</i>	milieu du XI ^e siècle ²⁰	/
La Guerche-de-	<i>oppidum</i>	1068 ²¹	chef-lieu de canton

Olaf den Hellige, publiée par ANDREAS, Munch Peter et RIKARD, Unger Carl, 1853, chap. 25, p. 22 (*kastalla*).

¹³ La première attestation formelle date de 1053 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 517), mais l'*Enquête par Tourbe* de 1181 permet d'avancer cette date. Plusieurs témoins affirmèrent que Junguénée, archevêque de Dol (1004-1039), fit construire un *castellum* à Combourg qu'il donna à Rivallon. L'avoué de Dol mourut en 1014, Rivallon reçut la charge et aurait pu alors entreprendre un tel projet (*Enquête par Tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre*, éd. par ALLENOU, Jean, dans *Histoire féodale des Marais, Territoire et Église de Dol*, Paris, H. Champion, 1917).

¹⁴ GUILLOTTEL, Hubert, « La place de Châteaubriant dans l'essor des châtellenies bretonnes (XI^e-XII^e siècles) », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 66, 1989, p. 5-46, annexe I-2.

¹⁵ Ansquetil figure dans la suite du duc Alain III à partir de cette date. Son fils, Giron, parle toujours du « château d'Ansquetil », ce n'est qu'à la mort de Giron que le site prit sa forme définitive : Châteaugiron (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1F517, n° 31 et 32 et GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, édité par CHARON, Philippe, GUIGON, Philippe, HENRY, Cyprien, JONES, Michael, KEATS-ROHAN, Katharine et MEURET Jean-Claude, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014 (désormais : GUILLOTTEL, Hubert, *Actes*), actes n° 122 et n° 43).

¹⁶ « Cartulaire de Saint-Georges de Rennes », éd. par LA BIGNE-VILLENEUVE, Paul de (désormais : *Cartulaire Saint-Georges*), *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 1876, t. 9, p. 127-312, acte n° 5 et LA BORDERIE, Arthur de, « Le régaire de Dol et la baronnie de Combourg », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 1862, t. 2, p. 150-219.

¹⁷ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes*, n° 46. Quelques fragiles indices archéologiques ont parfois conduit à en remonter l'apparition aux environs de 1010-1025 (FICHET DE CLAIRFONTAINE, François, CHAMPAGNE, Frédéric et CUCARULL GAVALDA, Jérôme, « Le premier château de Fougères, v. 1020-1166 », dans *La Bretagne et l'Europe préhistorique, mémoires en hommage à Pierre Roland Giot, Revue Archéologique de l'Ouest*, 1990, suppl. 2, p. 333-337).

¹⁸ MORICE (dom), Pierre Hiacynte, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs scavants antiquaires*, Paris, 1742-1746, 3 tomes (désormais : dom MORICE, *Mémoires*), t. 1, col. 403-404.

¹⁹ *Cart. St-Georges*, acte n° 13 : *castellum quod Gaufridus Salomonis filius edificat in Nulliaco, Eudone comite et abbatissa ejus sorore Addela nomine*. Sur l'identification, voir BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 105 et suiv. et la partielle remise en question d'André Yves Bourgès, « Noyal et Neuillac en Bretagne », mise en ligne le 21 juillet 2018 et consulté le 19 octobre 2019 : *Cartulaire Saint-Georges*, acte n° 13 : *castellum quod Gaufridus Salomonis filius edificat in Nulliaco, Eudone comite et abbatissa*

Bretagne			
Dinan	<i>castrum</i>	vers 1070 ²²	chef-lieu d'arrondissement
Marcillé-Robert	<i>castellum et turris</i>	1161 (première moitié du XI ^e siècle ²³)	/

Cette liste n'est pas homogène. Ainsi Dol paraît être doté relativement tôt d'un site castral dont on mesure encore mal l'ampleur ; au début du XI^e siècle, était-ce un château ou une première enceinte²⁴ ? L'agglomération disposait d'un statut particulier, siège épiscopal aux prétentions métropolitaines, Dol était également protégé par un avoué évoqué lors du sac du *castellum* de 1014. Le château alors cité était-il celui de ce laïc ou faut-il établir un lien avec la fortification de sites ecclésiastiques au cours du second haut Moyen Âge²⁵.

Une autre caractéristique commune est la mention précoce et concomitante de plusieurs lieux de culte. Généralement sont cités – dans l'ordre d'apparition dans les textes – une église, un prieuré et parfois une chapelle. On a longtemps estimé que ces équipements religieux suivaient l'installation du lignage châtelain. Ainsi à Combourg une église-mère Sainte-Marie apparaît au milieu du XI^e siècle ; à peu près

ejus sorore Addela nomine. Sur l'identification, voir BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 105 et suiv. et la partielle remise en question de BOURGÈS, André-Yves, « Noyal et Neuillac en Bretagne » mise en ligne le 21 juillet 2018 et consulté le 19 octobre 2019 : <http://www.varietes-historiques.com/2018/07/noyal-et-neuillac-en-bretagne.html>

²⁰ « *Cartae de Carbaio* », éd. par MARCHEGAY, Paul, dans *Archives d'Anjou*, Paris-Angers, 1850, t. 2, p. 1-14. t. 2, p. 9 et pour davantage de détails : MEURET, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1993, p. 302.

²¹ Et *castrum* en 1076, *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, éd. par CHAUVIN, Yves, Angers, coll. Bibliothèque historique de l'Ouest, 1997, acte n° 107 (désormais : *Cartulaire Saint-Serge et Saint-Bach*) ; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 512. La mention d'« *oppidum* » révèle un choix dans la désignation du site qui ne doit rien au hasard ; le terme est rare et montre un projet d'ampleur que les seigneurs et les moines avaient à cœur de mettre en avant, quitte à utiliser un vocabulaire archaïque. Les travaux de Jean-Claude Meuret permettent de supposer que l'enracinement local remonte au moins aux environs de 1050-1054 (MEURET, Jean-Claude, *Peuplement...*, *op. cit.*, p. 299 et suiv. et p. 311 et suiv.).

²² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 4 H 421. Il figure aussi sur la *Tapisserie de Bayeux*, contemporaine de l'acte. Mais Josselin de Dinan est cité vers 1040, le site remonte probablement à cette époque.

²³ Première mention en 1161, mais le site est lié à Rivallon dit de Vitré qui vécut durant la première moitié du XI^e siècle (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 544, 10).

²⁴ BÉTHUS, Teddy (dir.), *Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Cour publique du musée « Médiévalys », rapport final d'opération, diagnostic archéologique*, INRAP Grand Ouest, SRA-Bretagne, 2014, dact., p. 61-63. Est mentionnée la découverte de terre noire en milieu urbain datée du IX^e-X^e siècle et les vestiges du *castrum* dont la datation reste cantonnée au XI^e-XIII^e siècle.

²⁵ BOURGEOIS, Luc, « La mise en défense des monastères à l'époque carolingienne : les exemples de Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne) et de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) », dans LAUWERS, Michel (dir.), *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval, Actes de la table ronde de Nice, 18-19 avril 2008*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 473-502.

au même moment, le prieuré de la Trinité est évoqué, puis une seconde église, Saint-Martin, et enfin une *capella* Sainte-Marie en 1097 faisant office de chapelle castrale. Le raisonnement était le suivant : le seigneur châtelain fondait son château, les renforts spirituels étaient incarnés par les moines installés dans une obédience, quant à la population établie dans des bourgs (*burgus*), il fallait lui ériger une église paroissiale pour l'encadrer et, l'accroissement démographique aidant, il arrivait fréquemment qu'une autre église fût construite, entraînant parfois des querelles de clochers dont certains actes du XI^e siècle gardent le souvenir²⁶. Le raisonnement, sans être forcément inexact, doit être nuancé et surtout ne pas être appliqué systématiquement à toutes les situations.

Le principal point commun de tous ces châteaux réside dans le constat qu'ils se trouvent associés à des familles seigneuriales de premier rang, qualifiées par la suite de châtelaines. Une large partie de ces familles étaient des héritières de l'ancien monde²⁷. Les liens avec les vicomtes d'origine carolingienne sont avérés pour la famille de Châteaubriant. Innoguent, la mère de Brient, appartenait au lignage vicomtal d'Alet. Dinan est évoqué pour la première fois non pas en tant que site mais comme toponyme²⁸ vers 1040, avec Josselin de Dinan, troisième fils de Hamon I^{er}, vicomte d'Alet²⁹.

Fig. 1 - Reconstitution et hypothèses sur le lignage épiscopal rennais (début XI^e siècle)

Ailleurs, la proximité avec les lignées épiscopales mérite d'être rappelée (fig. 1). Mainguéné, premier seigneur de La Guerche, était issu d'une famille contrôlant l'épiscopat rennais et les plus hautes charges ecclésiastiques de la région. Son père

²⁶ Voir en particulier l'exemple fougerais et le face à face entre les deux églises de Saint-Léonard et Saint-Nicolas, fruit de tensions entre abbayes (BACHELIER, Julien, « À l'ombre des clochers. Naissance et développement des églises et paroisses de Fougères du XI^e au XIII^e siècle », *Bulletin et Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie du Pays de Fougères*, 2007, t. 44, p. 5-75, p. 13-15).

²⁷ Les rares contre-exemples, par exemple à Martigné-Ferchaud ou Fougères, sont loin d'être certains ; on est en droit de se demander s'il ne s'agirait pas de lacune documentaire. Cependant il existe des hypothèses sur leur rattachement à l'élite laïque des environs de l'an mil, pour Martigné. Voir : MEURET, Jean-Claude, « Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne : Martigné-Pouancé-La Guerche », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1993, t. 70, p. 89-129, part. p. 99-100 et 108 et pour Fougères : MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiastiques à Fougères à l'époque grégorienne (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », *Annales de Bretagne des Pays de l'Ouest*, 2006, t. 113-3, p. 105-135, p. 107-112.

²⁸ On parle alors de « topolignée », concept développé par GUERREAU-JALABERT, Anita, « El sistema de parentesco medieval : sus formas (real/spiritual) y su dependencia con respecto a la organización del espacio », dans PASTOR, Reyna (dir.), *Relaciones de poder, de producción y parentesco en la Edad Media y Moderna. Aproximación a su estudio*, Madrid, 1990, p. 85-105, p. 102-104 et *eadem*, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du nord », dans BONTE, Pierre (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, 1994, p. 293-321, p. 313-314.

²⁹ BACHELIER, Julien, « Naissance et développement économique d'une ville castrale : Dinan aux XI^e-XIII^e siècles » dans LAFFONT, Pierre Yves (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 209-223, p. 211.

Thébaud fut évêque vers 990, son cousin Gautier (v. 1013-1019) transmet ensuite cette charge à son propre fils, Garin (v. 1019-1040). La fonction fut par la suite confiée à Triscan (v. 1040-1047), frère de Mainguéné. L'épiscopat rennais échappa un temps au lignage, qui le reconquit à partir de 1076 avec Sylvestre de La Guerche, fils de Mainguéné³⁰. Un même parallèle, moins bien documenté, pourrait être tenté pour la seconde famille de Vitré, les Robert-André. Rivallon, ancêtre fondateur du lignage, aurait, selon une tradition que l'on retrouve dans les milieux bretonnants, épousé Gwen-Argant, que l'on peut corriger en Génargant sous la plume d'un scribe latiniste³¹. Or la mère de Mainguéné et épouse de l'évêque Thébaud portait aussi ce nom³², rare dans le corpus de l'époque. Rivallon, qui reçut aussi la charge de vidame de l'évêque de Rennes, aurait ainsi pu épouser une fille de Thébaud et Génargant. D'ailleurs, deux des fils de Rivallon portèrent des noms que l'on retrouve dans le stock onomastique épiscopal : Triscan et Gautier³³. Généralement les noms issus de la branche féminine s'imposaient lors d'un mariage hypergamique.

Ainsi, il ressort de ce bref aperçu que les châteaux cités au cours du second quart du XI^e siècle sont associés à des familles socialement privilégiées, il n'y a pas d'« hommes neufs ». Leur sont adjoints très rapidement des lieux de culte et, très souvent, il convient de reconnaître que le château et l'église sont cités dans le même texte. C'est l'analyse du chercheur qui privilégie le premier sur la seconde.

Une seconde génération : les bourgs dits « castraux »

À la fin du XI^e siècle apparaît une deuxième vague de sites castraux. Moins nombreux, ils semblent être liés à des lignages légèrement moins importants que ceux de la première génération. Ils surgissent également dans des zones moins bien couvertes par la documentation écrite. Il ne faut donc pas exclure un mirage documentaire.

Tableau n° 2 - Premières mentions des châteaux mineurs de Haute-Bretagne

³⁰ Dom MORICE, *Mémoires*, t. 1, col. 353 ; HENRY, Cyprien, « Les évêques de Rennes à travers leurs actes (XI^e-première moitié du XII^e siècle) », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 117, 2013, p. 37-59. Nous sommes revenu sur cette famille à l'occasion du colloque *Familles, pouvoirs et foi en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest (V^e-XV^e siècle)*, organisé par Claude Lucette Evans, Hervé Oudart et Joëlle Quaghebeur, Université de Bretagne-Sud (Lorient) et à l'abbaye de Landévennec, les 27-29 avril 2017 : « Les Thibaldiens de Rennes. Stratégies et adaptation d'un lignage épiscopal au XI^e siècle ».

³¹ La version bretonne se retrouve notamment dans LA BIGNE-VILLENEUVE, Paul de, « Promenade archéologique dans l'ancien Rennes », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 1868, t. 6, p. 101-139, p. 124 ; GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, Fougeray, 1880-86, 6 vol., t. 3, p. 315 et *id.*, « Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1898, t. 19, p. 161-176, p. 167.

³² Orthographié Junargonde ou Junargande selon les versions (Guillotel, *Actes*, n° 23).

³³ Pour les principales références : LE BAUD, Pierre, *Les Chroniques de Vitré*, Paris, 1638, chap. 5, p. 6 et GUILLOTTEL, Hubert, *Actes*, n° 23. Michel Brand'Honneur avait rapidement évoqué ce lien entre Rivallon et la famille épiscopale dans *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 290 mais sans développer ; il a précisé ce point dans BRAND'HONNEUR, Michel, « Origines (de la Préhistoire au XIII^e siècle) », dans PICHOT, Daniel et *alii*, *Vitré. Histoire & patrimoine d'une ville*, Paris, Somogy, 2009, p. 21-37, p. 22.

localité	désignation	date de la première mention	rang hiérarchique actuel
Lohéac	<i>oppidum</i>	après 1081 ³⁴	/
Châteaubourg	<i>Castelburg</i>	1084 ³⁵	/
Hédé	<i>castellum</i>	1085 ³⁶	/
Montfort-sur-Meu	<i>Monfortem fractum est (vel factum est)</i>	1091 ³⁷	chef-lieu de canton
Aubigné	<i>castrum</i>	vers 1095-1100 ³⁸	/
Gaël	<i>castellum</i>	1122 ³⁹	/

Dans l'ensemble, ces sites sont nettement moins bien connus que les châteaux précédents. Lorsque l'on peut connaître leurs structures, on s'aperçoit que les équipements se limitent bien souvent au minimum : un château, un bourg et une église, parfois un prieuré, quelques fois une foire ou un marché ; rares sont les exemples où un équipement apparaît deux fois. De même, leur emprise morphologique se révèle plus faible que celle des agglomérations castrales précédentes. Ailleurs, dans les Midis français ou en Auvergne, ils seraient qualifiés de bourgs mais difficilement de ville, pourtant, en Bretagne certains acquièrent ce rang au cours du bas Moyen Âge⁴⁰ et le conservent durant une large partie de l'époque moderne.

XI^e-XIV^e siècles : l'extension du maillage castral

L'histoire des sites castraux ne s'achève pas aux environs de 1100, tout comme elle ne commence pas au XI^e siècle. Outre les travaux et les adaptations aux temps

³⁴ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, éd. par GUILLOTTEL, Hubert, CHÉDEVILLE, André et TANGUY, Bernard, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, Rennes, t. 1, 1998 et t. 2, 2004, ici t. 1, acte n° 286 (désormais : *Cartulaire Redon*), daté des environs 1062-80, revu à « après 1081 » dans GUILLOTTEL, Hubert, « Répertoire chronologique », *ibid.*, t. 1, p. 77.

³⁵ *Cartulaire Redon*, acte n° 335.

³⁶ LA BORDERIE, Arthur de, « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e-XII^e-XIII^e) », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 1885, t. 17-1, p. 1 à 87, t. 17-2, p. 341 à 436, 1889, t. 19, p. 155-285, acte n° 20.

³⁷ Le château est sous-entendu dans l'extrait du *Chronicon Britannicum* (LOBINEAU (dom), Guy-Alexis, *Histoire de Bretagne composée sur les actes et auteurs originaux*, Paris (Rennes), 1707, 2 vol., t. 1, liv. 3, p. 105).

³⁸ BOUET, Pierre et *alii*, *Cartulaire du Mont-Saint-Michel. Fac-similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches*, éd. par Les Amis du Mont-Saint-Michel, 2005, fol. 74 r° et v°. Cependant, la famille est bien connue depuis le premier tiers du XI^e siècle, mais ses différents membres ne portent jamais le toponyme comme nom de famille.

³⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6 H 29-1.

⁴⁰ BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire-Archéologie-Monuments*, Paris, 1973, (1^{re} éd. 1927), 4 tomes et LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge. Les villes du duché de Bretagne aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris, 1981.

des châteaux déjà en place, le maillage castral se poursuit mais selon des modalités diverses. Le XI^e siècle a vu l'établissement de châteaux, centres de seigneuries ; à partir du XII^e d'autres formes et d'autres logiques se mettent à l'œuvre.

Des sites majeurs sont encore fondés, certes relativement peu nombreux. Ainsi, le *castrum* de Bécherel, cité vers 1137-1142⁴¹, pourrait remonter à 1123, à la mort de Geoffroy I^{er} de Dinan. Ses fils se partagèrent sa seigneurie : l'aîné Olivier II reçut la seigneurie de Dinan et le cadet, Alain, celle de Bécherel. Tardif, ce dernier site castral fut pourtant doté de tous les attributs importants : *capella*, *camera* et *aula*⁴². Il regroupa une partie de la population et abrita les principaux équipements (bourg, église, activités économiques...). Le site, lui aussi tardif, de Léhon, qualifié de *castrum* seulement en 1168, serait également lié à ce partage successoral. Alain aurait peut-être fait construire un château à proximité de la ville de Dinan, cœur des possessions familiales⁴³. Dans les deux cas, nous avons affaire à des sites importants, mais les logiques du XI^e siècle ne paraissent plus suffire au XII^e et ces deux agglomérations demeurèrent modestes, loin en tout cas de Dinan. Il n'y avait pas de places pour d'autres villes dans le nord-ouest de la Haute-Bretagne⁴⁴.

D'autres sites castraux naquirent au cours du XII^e siècle : les châteaux secondaires ou mineurs, relais de l'autorité seigneuriale, généralement situés en périphérie des seigneuries. En établir la liste pose problème car la documentation à leur sujet reste limitée. Seules les principales seigneuries disposaient de ce type de relais : au moins un pour celle de Châteaubriant (Teillay en Ercé-en-Lamé), trois pour Vitré (Châtillon-en-Vendelais, Chevré en La Bouëxière et Marcillé-Robert qui connut un déclassement) et pour Fougères, entre un minimum de trois et un maximum improbable de neuf. Dans l'ensemble peu nombreux, ils sont aussi peu cités. On rencontre parfois l'expression de *castrum secundum*⁴⁵. La seigneurie de Fougères offre le panorama le moins incomplet, à défaut d'être le plus fiable. Ainsi Marcillé-Raoul, mentionné comme château au cours du XIII^e siècle, apparaissait déjà dans les actes de la première moitié du XII^e. Le château a suscité un modeste centre de peuplement ne parvenant pas à supplanter le centre paroissial⁴⁶. À Valaine, entre Le Ferré et Montours, le site fortifié n'apparaît jamais en tant que tel mais des indices morphologiques et archéologiques permettent d'en retrouver l'empreinte. Les actes

⁴¹ GESLIN DE BOURGOGNE, Jules et BARTHÉLEMY, Anatole de, *Anciens Évêchés de Bretagne. Histoire et Monuments*, Paris/Saint-Brieuc, 1855-1879, 7 volumes, t. 4, n° 16, datation revue par HENRY, Cyprien, « Cujus diocesis, ejus diplomatica ? ». *Pouvoirs diocésains et diversité des pratiques d'écrit diplomatique en Bretagne 990-1215*, thèse de doctorat en histoire médiévale, EPHE, 2018, 2 vol., acte n° A27.

⁴² Florian Mazel évoque une collégiale castrale dans « Seigneurie châtelaine et seigneurie ecclésiastique au "premier âge féodal". Puissants laïcs, chapitres castraux et relève monastique dans le Nord-Ouest de la France », dans LOGNA-PRAT, Dominique, LAUWERS, Michel, MAZEL, Florian et ROSÉ, Isabelle (dir.), *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 401-416.

⁴³ *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même Abbaye*, éd. par DE LISLE, Léopold, 1872, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2 tomes, ici t. 2, p. 6-7.

⁴⁴ BACHELIER, Julien, « Naissance et développement... », art. cit.

⁴⁵ À propos de Marcillé-Raoul, site secondaire de la seigneurie de Fougères. Pour les différentes désignations, voir : dom MORICE, *Mémoires*, t. 1, col. 869-871 ; *Le cartulaire de la seigneurie de la Fougères connu sous le nom de cartulaire d'Alençon*, éd. par AUBERGÉ, Jacques, Rennes, Oberthur, 1913 (désormais : *Cartulaire d'Alençon*), actes n° 29 et 40, *Chronique de Robert de Torigni...*, op. cit., t. 2, p. 46.

de la pratique montrent néanmoins qu'à partir des années 1160, la famille de Fougères a tenté de créer un centre. Celui-ci se devine à travers les mentions de divers prélèvements seigneuriaux (passage, four, moulin...) et la fondation d'un bourg⁴⁷. Mais le site, connu par les textes depuis les années 1120⁴⁸, ne semble pas avoir attiré de population. Dans leur ensemble, les châteaux secondaires ont faiblement regroupé la population. Ici aussi on constate que le pôle religieux est presque toujours antérieur et donc que les sites seraient plus anciens que ne le suggérerait la première mention d'un château. La plupart du temps il s'agit de simples hameaux n'étant pas devenus centres paroissiaux. Ainsi Teillay resta dépendant d'Ercé-en-Lamée, Chevré de La Bouëxière et Valaine de Montours.

Dans ce paysage, la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier pourrait passer pour anachronique. En 1225 le duc de Bretagne, Pierre de Dreux, entérina la fondation de la *villa* de Saint-Aubin⁴⁹. Mais là aussi l'analyse mérite d'être nuancée. On y a essentiellement vu un acte d'autorité pour surveiller les seigneurs de Fougères et de Vitré. Certes, un *castrum* fut construit probablement à partir de 1223 mais le site castral ne fut pas le seul élément d'affirmation du pouvoir ducal. Le duc mit en place des mesures économiques et fiscales pour attirer la population. Le cœur de l'agglomération est organisé autour d'une place de marché⁵⁰. Il y eut d'ailleurs un conflit avec le seigneur de Vitré tenant non loin de là un marché à Chevré. Le duc choisit de tenir le sien le même jour, le mardi ; il dut y renoncer⁵¹. Dans ce cas particulier le château n'était pas seul, les éléments économiques étaient tout aussi essentiels⁵².

Inversement au cours des XII^e-XIII^e siècles existe un dernier type de château isolé de la population s'inscrivant en cela dans la dispersion de l'habitat majoritaire dans l'ouest de la France⁵³. Depuis la fin des années 1990, le site de Boutavent en Iffendic retient l'attention⁵⁴. Cité à partir du début du XIII^e siècle et appartenant aux seigneurs

⁴⁶ Pour le château : *Cartulaire d'Alençon*, n° 42 et 43 (pour le château, actes datés du début du XIII^e siècle) et pour le centre villageois : *Cartulaire de l'abbaye Saint-Melaine suivi de 51 chartes originales*, édités par REYDELLET, Chantal, CHAUVIN, Monique et BACHELIER, Julien, Rennes, Presses Universitaires de Rennes/SHAB (désormais : *Cartulaire Saint-Melaine*), actes n° 20 (daté de 1138) et 194 (daté de 1162).

⁴⁷ BnF, fr 22325, fol. 232-233.

⁴⁸ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 525.

⁴⁹ *Actes de Pierre de Dreux, 1213-1237*, LÉMEILLAT, Marjolaine éd., Rennes, Presses Universitaires de Rennes/SHAB, coll. « Sources médiévales de l'histoire de Bretagne », 2013, actes n° 55 et 103 et COATIVY, Yves, *Aux origines de l'État breton. Servir le duc de Bretagne aux XIII^e et XIV^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 129-130.

⁵⁰ L'église, plus ancienne, resta à l'extérieur de l'agglomération.

⁵¹ LA BORDERIE, Arthur de, « Recueil d'actes inédits... », art. cit., actes n° 108 et 110.

⁵² À titre de comparaison : PETROWISTE, Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XI^e-milieu du XIV^e s)*, thèse de doctorat, Toulouse II – Le Mirail, 2007, dact., p. 123 et suiv.

⁵³ PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, *op. cit.*, chap. 4.

⁵⁴ CUCARULL, Jérôme, « Le château de Boutavent en Iffendic », dans *Glanes en Pays Pourpré*, 2000, n° 6, p. 11-15, repris dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2001, t. 104, p. 21-27, QUENOUILLE, Adeline et GUILMAIN, Estelle, *Boutavent*, 2007, Écomusée du Pays de Montfort et surtout LEPRÊTRE, Bernard et CORRE, André, « Le château de Boutavent en Iffendic », *Mémoires de la Société d'Histoire et*

de Montfort, ce *castellum* a probablement été construit sur une hauteur pour des raisons militaires⁵⁵. En 1198 le château de Montfort aurait été détruit, ce qui conduisit son lignage à choisir un site mieux protégé⁵⁶. Toutefois, là aussi, on observe que la forteresse n'était pas complètement isolée, du moins à l'origine, un bourg fut édifié à ses pieds même s'il n'en reste rien aujourd'hui⁵⁷.

Enfin le château de Montauban-de-Bretagne⁵⁸, peut-être issu d'un démembrement de la seigneurie de Montfort à la toute fin du XII^e siècle, illustre un cas finalement assez rare⁵⁹, celui de l'isolement presque complet. On peut estimer qu'il y a là une distanciation socio-spatiale, soit une mise à l'écart volontaire de la part d'une élite nobiliaire cherchant à montrer son rang par cette installation périphérique et isolée, une forme de « splendide isolement ».

On le constate donc à travers plusieurs exemples, il y eut indéniablement un « moment castral » important au cours des XI^e-XII^e siècles. Toutefois lorsque l'on reprend la documentation, on note que le château n'est qu'un élément parmi d'autres du regroupement de la population. Il a peut-être accéléré la *congregatio hominum* et a probablement permis à des localités de devenir des villes, mais souvent auparavant se trouvait un lieu de culte, dont la nature exacte n'est pas toujours perçue.

Le modèle de la ville castrale bretonne : Vitré

Le dossier vitréen est maintenant bien connu malgré un certain nombre de zones d'ombre. Des travaux récents ont montré que la ville n'était pas une création du XI^e siècle malgré les affirmations de toute une tradition érudite locale⁶⁰. La ville ne procède pas du château ; au contraire celui-ci est venu se greffer sur un site plus ancien dont la nature commence à se dévoiler, en partie grâce à la relecture des sources écrites mais également en tenant compte des analyses morphologiques et des découvertes archéologiques⁶¹.

d'Archéologie de Bretagne, t. 94, 2016, p. 643-671.

⁵⁵ BnF, fr 22325, fol. 421 et 423, ainsi que dom Morice, *Mémoires*, t. 1, col. 821-822.

⁵⁶ Dom Morice, *Mémoires*, t. 1, col. 153 : *MCXCVIII. (...) Tunc destructum est Montfort ab Alano de Dinam inter Britones fortissimus.*

⁵⁷ BnF, fr 22325, fol. 423 (mention d'un bourgeois en 1213).

⁵⁸ Pour la bibliographie, nous nous permettons de renvoyer à BACHELIER, Julien, *Villes et villages de Haute-Bretagne (XI^e-début XIV^e siècle). Analyses morphologiques*, Saint-Malo, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, *Les Dossiers du CeRAA*, suppl. n° AK, juin 2014, p. 132 à compléter par : MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, MEURET, Jean-Claude et AMIOT, Christophe, « Le château de Montauban-de-Bretagne : paysage, histoire et monument », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 94, 2016, p. 673-726.

⁵⁹ Cas moins fréquent si l'analyse se porte au niveau inférieur de la chevalerie avec les mottes.

⁶⁰ Les principales références suivront dans les notes infra-paginales, la dernière synthèse étant : PICHOT, Daniel, et *alii*, *Vitré...*, *op. cit.* Voir également du même auteur : « Une enquête d'histoire urbaine. Les villes castrales en Bretagne au Moyen Âge », dans LAFFONT, Pierre Yves (dir.), *Les élites et leurs résidences...*, *op. cit.*, p. 175-191, p. 176 et suiv.

La fabrique d'un modèle urbain (xix^e-xx^e siècles)

Qualifier Vitré de « ville castrale » ou de « ville d'origine castrale » repose sur une lecture biaisée des sources au xix^e siècle. Par la suite, le modèle vitréen a été repris sans être véritablement interrogé alors que plusieurs indices invitaient à la prudence.

Arthur Le Moyne de La Borderie n'est peut-être pas le premier à estimer que Vitré devrait sa naissance à son château, mais de par sa renommée il est certainement celui qui a le plus contribué à imposer cette idée. Ainsi, en 1865, il soutenait que Vitré était née au cours du Moyen Âge. Après avoir rapidement noté qu'il n'existait « aucune trace d'antiquités romaines », il poursuivait : « Concluons de là hardiment que Vitré n'existait point à l'époque romaine⁶². » Dressée à grands traits, on pourrait ainsi résumer la position d'Arthur de La Borderie : à partir des actes du prieuré bénédictin Sainte-Croix, relevant de Marmoutier, il estimait que le château était à l'origine de la ville. Dans une conception presque étatique, militaire et administrative, il pensait que le duc de Bretagne avait verrouillé sa frontière orientale en y installant de grands barons. À Vitré, ce rôle aurait été tenu par Rivallon le Vicaire⁶³. L'analyse de l'érudit vitréen s'inscrivait dans le vaste mouvement régional du développement de l'identité bretonne⁶⁴. Or le Moyen Âge fut la période de son autonomie la plus large, virant presque à l'indépendance. La constitution d'une « ligne Maginot » contre les Francs à l'est de la péninsule, depuis Fougères à Machecoul, en aurait garanti l'essor et l'affirmation.

Cependant, cette conception politique et même anachronique de la frontière et de l'identité bretonnes ne correspondent pas à la réalité médiévale.

Les remises en cause du modèle (fin xx^e siècle)

Les assertions d'Arthur de La Borderie restaient fragiles. L'historien breton apparaissait lui-même gêné par certaines découvertes et plusieurs chercheurs l'ont écrit⁶⁵. En effet, alors que Vitré connaissait de vastes travaux à partir du milieu du xix^e siècle, un compte rendu anonyme publié dans les procès-verbaux de la Société d'histoire et d'archéologie d'Ille-et-Vilaine fit état, en 1863, de la découverte d'une centaine de sépultures, dont un certain nombre en schiste ardoisier et en calcaire coquillier. Ces précisions suffirent à prouver qu'une nécropole du haut Moyen Âge

⁶¹ Par comparaison, en Irlande, une telle méthode, mais avec davantage de données archéologiques, a permis de revoir et de préciser la notion de « ville monastique ». On n'entrera pas ici dans le détail, nous renvoyons à BACHELIER, Julien, « Une ville abbatiale bretonne: Redon du ix^e au xiv^e siècle », *Histoire urbaine*, vol. 48, 2017, p. 133-154.

⁶² Arthur de La Borderie, « La ville de Vitré et ses premiers barons », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1865, t. 18, p. 433-447, p. 433-434, voir également *id.*, « Les paroisses de Vitré. Leurs origines et leur organisation anciennes », dans *Association bretonne (année 1876, 19^e session)*, 1877, p. 97-158.

⁶³ En dernier lieu, voir : BRAND'HONNEUR, Michel, « Origines... », art. cit., p. 21.

⁶⁴ GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonnisme. Les historiens bretons au xix^e siècle*, Floch et Rennes, *Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1987, p. 174-211, en part. p. 186 et 409 et suiv. ainsi que : GUILLOTTEL, Hubert, « La Borderie et les sources historiques », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2002, t. 106, p. 35-48 et *id.*, « Le poids historiographique de La Borderie », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2002, t. 80, p. 343-359.

⁶⁵ MEURET, Jean-Claude, *Peuplement...*, *op. cit.*, p. 315-316 et BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 61 et suiv.

fut alors mise au jour⁶⁶. Reste le problème de sa localisation : peut-être au sud-est des remparts, entre la tour des Claviers et de la tour de la Bridole, zone qui connut des travaux⁶⁷, à moins qu'il ne s'agisse du secteur du prieuré Sainte-Croix où passe la voie ferrée.

D'autres éléments interpellent. En premier lieu, le nom même de Vitré, *Vitriacus*, pourrait être issu d'un toponyme romain, d'autant plus qu'un certain nombre de découvertes archéologiques romaines ont été faites à proximité même de la ville. En outre, on sait qu'une voie importante passait non loin. Si son tracé exact n'est pas connu, des lignes parcellaires fortes au sud-ouest de l'agglomération pourraient en conserver le souvenir⁶⁸. En second lieu, l'étendue de la paroisse vitréenne interroge. Avec ses 3 720 hectares, elle ne correspond pas aux paroisses castrales nées au Moyen Âge⁶⁹. À titre de comparaison, celle de Bécherel couvre à peine 60 ha, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine 140 ha, Dinan 400 ha et les trois paroisses de Fougères couvraient à peine 100 ha. Le nombre et les dédicaces des lieux de culte (églises et chapelles) renverraient aussi à de hautes époques⁷⁰. L'existence d'un sanctuaire du haut Moyen Âge est vraisemblable, probablement autour de Sainte-Marie⁷¹.

Tous ces éléments invitent à revoir le passé vitréen et à proposer de nouvelles hypothèses. Ils conduisent à mettre de côté l'expression de « ville castrale ».

Nouvelles interrogations (début XXI^e siècle) : un noyau pré-urbain avant le château

Les textes du XI^e siècle nous permettant de connaître l'histoire de Vitré ont été composés par les moines bénédictins du prieuré Sainte-Croix. Or une relecture attentive de leurs écrits permet de mettre en lumière une situation plus compliquée. Les religieux ne sont pas parvenus à faire table rase du passé. Au XI^e siècle, à Vitré, deux éléments ressortent : la présence d'un lignage important, les Goranton-Hervé, et l'existence d'une collégiale, Sainte-Marie.

Michel Brand'Honneur a mis en lumière le lignage des Goranton-Hervé⁷². Les quelques actes l'évoquant aux XI^e-XII^e siècles montrent un lignage bien implanté à

⁶⁶ GUIGON, Philippe, *Les sépultures du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, Institut culturel de Bretagne – Sko-Uhel ar Vro – Association des travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire – Université Rennes 1 et CeRAA, 1994, p. 61.

⁶⁷ On soulignera d'ailleurs une anomalie parcellaire dans cette partie *intra-muros* de la ville, où des lignes parcellaires conservent le souvenir d'une structure forte. On devine sur le cadastre des tracés ovalaires partiellement conservés.

⁶⁸ BRAND'HONNEUR, Michel, « Origines... », art. cit., p. 21 ; pour les lignes parcellaires suggestives voir le plan de Vitré (traits pointillés, au sud-ouest).

⁶⁹ Les chiffres sont des ordres de grandeur, on ignore l'étendue médiévale des paroisses. Le principe de la fixité immuable des frontières diocésaines et paroissiales est aujourd'hui revu (MAZEL, Florian, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace*, Paris, Seuil, 2016).

⁷⁰ Cet indice est lui aussi fragile sans texte, ni fouille, mais la concentration vitréenne interpelle : Sainte-Marie, Saint-Martin, Saint-Pierre, Saint-Julien, Sainte-Croix, Saint-Nicolas..., tous ces lieux de culte ne remontent pas au haut Moyen Âge, au contraire certains ont bien été construits durant l'époque dite féodale, notamment Sainte-Croix.

⁷¹ Voir *infra*.

⁷² BRAND'HONNEUR, Michel, « Le lignage, point de cristallisation d'une nouvelle cohésion sociale. Les Goranton-Hervé de Vitré aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1993, t. 70, p. 65-87.

Vitré, disposant de divers droits dans l'agglomération (château, foires, coutumes, péages, églises...), mais également dans le pays vitréen (fig. 2, infra). La richesse et la diversité de leurs biens suggèrent qu'il s'agit d'une famille post-carolingienne dont le pouvoir était partiellement hérité de charges publiques. Les Goranton-Hervé, premier lignage vitréen, furent évincés par les Robert-André un peu avant le milieu du XI^e siècle. Ces derniers étaient alors installés à Marcillé-Robert et l'ancêtre le plus ancien n'est autre que Rivallon qui finalement n'a pas de lien avec Vitré malgré ce qu'Arthur de La Borderie avait écrit. Auparavant, dans ses *Chroniques de Vitré et de Laval*, Pierre Le Baud avait aussi passé sous silence la présence de cette famille⁷³.

Les Goranton-Hervé furent-ils les fondateurs de l'autre élément fort de l'histoire vitréenne de la première moitié du XI^e siècle : la collégiale Sainte-Marie⁷⁴ ?

L'originalité du dossier vitréen provient de cette communauté canoniale, méconnue et disposant de peu de sources. Daniel Pichot en a récemment retracé l'histoire⁷⁵. Les chanoines, qualifiés de *clericos*, *canonici* parfois d'*ordo*, apparaissent entre 1063 et 1076. À la fin du XI^e siècle, ils semblent être huit, ce qui constitue un groupe relativement important⁷⁶. Quelques indices plaident pour le respect d'une règle commune : une *domus canonicorum* est mentionnée, ils se réunissent en *capitulum* et processionnent ensemble⁷⁷. Leur pouvoir et leurs droits montrent une communauté solidement implantée localement ; outre leur collégiale, les chanoines contrôlaient l'église Saint-Martin et celle Saint-Pierre⁷⁸. Leurs biens sont connus tardivement par un document de 1116, dans lequel la collégiale est menacée de devenir un prieuré de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes. En plus des trois églises précédentes (fig. 3, infra), les chanoines possédaient trois bourgs – et tout ou partie des droits sur les bourgeois y résidant – associés à chacune d'elles. Il faut alors imaginer une agglomération éclatée en noyaux distincts, sans qu'il y ait nécessairement une continuité du bâti. En somme, Vitré devait ressembler à une cité polynucléaire en miniature. Ils possédaient aussi des coutumes sur des foires à Vitré et à Pocé-les-Bois, des moulins et un four. À proximité de Vitré, ils détenaient les églises de Balazé, Mécé, Marpiré, Billé, la moitié de celle de Saint-Didier et l'église Saint-Symphorien de Rennes, située dans le *castrum* (fig. 2, infra). On notera que le nombre d'églises liées à la communauté et le nombre de chanoines sont identiques, huit ; on imagine autant de prébendes. D'autres communautés canoniales comptaient un tel effectif ; ainsi Florian Mazel a recensé les exemples de Cherbourg

⁷³ Ces *Chroniques*, rédigées vers 1486, étaient une commande de Guy XV, seigneur de Laval et de Vitré

⁷⁴ Florian Mazel pose la question, alors que Michel Brand'Honneur estimait davantage qu'il s'agissait d'une fondation comtale et Arthur de La Borderie pensait que le fondateur n'était autre que Rivallon ; cette dernière hypothèse ne peut plus être suivie les liens entre Vitré et Rivallon étant loin d'être établis, voir LA BORDERIE, Arthur de, « Les paroisses de Vitré... », art. cit., p. 99, BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 62 et MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., note 40.

⁷⁵ PICHOT, Daniel, « Sainte-Marie de Vitré (XI^e-XII^e siècle) : du collège de chanoines au prieuré », dans CASSARD, Jean-Christophe, et alii, *Mélanges offerts au professeur Bernard Merdrignac, Britannia monastica*, 2015, n° 17, p. 261-274.

⁷⁶ *Cartulaire St-Serge et St-Bach*, acte n° 190bis.

⁷⁷ LA BORDERIE, Arthur de, « Les paroisses de Vitré... », art. cit., acte n° 4.

⁷⁸ HENRY, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomatica ?*, op. cit., acte n° R20.

(diocèse de Coutances) et de Doué-la-Fontaine (diocèse d'Angers)⁷⁹. À cela s'ajoutent des terres, socle d'un patrimoine foncier dont on ignore presque tout.

Tableau n° 3. Tableau récapitulatif des églises (hors Vitré) liées à la communauté vitréenne

église (localité)	texte de 1116	dédicace	droit de présentation
Balazé	<i>ecclesia de Banaze</i>	Martin	St-Melaine
Mécé	<i>ecclesia de Meceio</i>	Pierre	St-Melaine
Marpiré	<i>Marpiretum</i>	Pierre ès Liens	St-Melaine
Saint-Didier	<i>ecclesia sancti Desiderii</i>	Didier et Golven	St-Melaine
Saint-Symphorien (Rennes)	<i>ecclesia sancti Simphoriani Redonensis</i>	Symphorien	
Billé	<i>ecclesia de Billeio</i>	Médard	St-Melaine

Le droit de présentation nous apprend peu puisqu'en 1116 l'abbaye Saint-Melaine revendiqua les droits et possessions des chanoines. Par contre, les dédicaces présentent un certain intérêt⁸⁰. Martin et Pierre restent fréquents et ne constituent pas à eux seuls un indice d'ancienneté. Par contre, les quatre autres dédicaces (saint Pierre-ès-Liens, saint Didier associé à Golven, saint Symphorien et saint Médard) peuvent remonter au haut Moyen Âge. Deux éléments méritent particulièrement d'être soulignés parmi ces lieux de culte. L'église de Marpiré est placée sous la protection de saint Pierre-ès-Liens, ceci pouvant suggérer un lien avec le siège épiscopal. De même, l'église Saint-Symphorien se situe dans l'angle nord-est du *castrum* rennais. Il est délicat de savoir depuis quand et comment la communauté de Sainte-Marie a reçu ce bien mais sa localisation et sa titulature plaident pour une certaine ancienneté. Ces quelques éléments permettent de se demander si la collégiale n'aurait pas été fondée par un évêque rennais. Située aux confins du diocèse de Rennes, Sainte-Marie aurait pu servir de relais à l'autorité épiscopale face à l'évêché voisin du Mans⁸¹. L'intervention de Marbode aurait une double signification : il intervint car Vitré relevait de son diocèse mais aussi parce que Sainte-Marie aurait pu être liée aux évêques rennais. Il s'était déjà manifesté au tout début du XII^e siècle afin de rappeler que le monastère Saint-Cyr de Rennes était placé sous la tutelle de l'Église rennaise⁸². Il était également intervenu lors des tensions autour de la collégiale de Fougères⁸³. À Vitré, il affirma son autorité en 1116

⁷⁹ MAZEL, Florian, « Seigneurie châtelaine et seigneurie ecclésiastique... », art. cit., p. 410.

⁸⁰ Qu'il faut toutefois manier avec prudence (voir ZADORA-RIO, Élisabeth (dir.), *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*, 34^e suppl. de la *Revue Archéologique du Centre de la France*, FERACF, Tours, 2008, p. 44 et suiv.).

⁸¹ MAZEL, Florian, *L'évêque et le territoire...*, op. cit., p. 256 et suiv. et LUNVEN, Anne, « Le pouvoir épiscopal en haute Bretagne avant le XII^e siècle et ses variations : évêchés de Vannes, Alet/Saint-Malo, Dol, Rennes et Nantes », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2014, t. 118, p. 113-138, p. 130.

⁸² GUILLOTTEL, Hubert, *Actes*, n° 35. L'intervention de Marbode peut aussi se lire d'une autre manière : évêque, il était responsable des clercs et des églises de son diocèse.

⁸³ Tensions entre la famille seigneuriale et l'abbaye de Marmoutier (« Actes de l'abbaye de Marmoutier concernant le prieuré de la Trinité de Fougères, XI^e-XII^e siècles : édition et traduction », éd. par MAZEL, Florian et LE HUËROU, Armelle, *Annales de Bretagne des Pays*

en rattachant la collégiale Sainte-Marie à l'abbaye Saint-Melaine. Si, dans un premier temps, les chanoines refusèrent, ils finirent par être intégrés au monde bénédictin⁸⁴.

Enfin, un dernier élément plaiderait pour estimer que Sainte-Marie fut un établissement ancien. Parmi ses biens figure Pocé-les-Bois ; s'y déroulait une foire rurale, cas fréquent au cours du haut Moyen Âge avant que les seigneurs châtelains ne parviennent à regrouper foires et marchés autour de leur château. En 1835 et en 1863, autour de la chapelle Saint-Julien, furent mis au jour de nombreux coffres en schiste ardoisier. Ces derniers indiquent une nécropole du haut Moyen Âge et la dédicace à saint Julien irait aussi en ce sens⁸⁵.

Il ressort du dossier vitréen que la communauté de chanoines semble relativement ancienne. D'ailleurs Marbode le souligna en 1116⁸⁶. Les Robert-André peuvent difficilement en être les fondateurs ; on ne décèle pas de lien particulier⁸⁷. De leur côté, les Goranton-Hervé ne paraissent pas être spécialement associés à cette communauté, d'ailleurs les cartes de répartition de leurs biens respectifs montrent peu de chevauchements (fig. 2). Les droits possédés par les chanoines, en particulier les dédicaces de leurs églises à Vitré et dans les proches campagnes, pourraient suggérer que leur installation date d'avant l'an mil ; il reste par contre illusoire en l'état actuel d'être plus précis qu'une datation du haut Moyen Âge.

Fig. 2 - Carte de répartition des biens de la communauté des chanoines de Vitré et de ceux du lignage des Goranton-Hervé (XI^e-XII^e siècles)

de l'Ouest, t. 103-3, 2006, p. 137-165, acte n° 5).

⁸⁴ GUILLOTTEL, Hubert, *Actes*, n° 122 et PICHOT, Daniel, « Sainte-Marie de Vitré... », art. cit. Ce mouvement est général, voir Florian MAZEL, « Seigneurie châtelaine et seigneurie ecclésiastique... », art. cit., et RACINET, Philippe, « Quand les chanoines n'ont plus la cote... Les transferts d'établissements canoniaux vers l'*ordo monasticus* (France du Nord, XI^e-XII^e siècle) », dans HEUCLIN, Jean et LEDUC, Christophe (dir.), *Chanoines et chanoinesses des anciens Pays-Bas du IX^e au XVIII^e siècle*, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 65-77.

⁸⁵ GUIGON, Philippe, *Les sépultures...*, *op. cit.*, p. 57. La chapelle Saint-Julien a disparu, mais un toponyme « Le Fief Julien » existe sur les planches cadastrales napoléoniennes et dans le nom d'une rue actuelle.

⁸⁶ HENRY, Cyprien, « Cujus diocesis, ejus diplomata ?... », *op. cit.*, acte n° R29 : *Cum ab antiquo in ecclesia Vitreacensi instituti essent canonici*.

⁸⁷ Les lacunes de la documentation posent problème : les chanoines apparaissent au cours des années 1050-1070 et le lignage des Robert-André commence à évincer celui des Goranton-Hervé à ce moment-là. Si au début du XII^e siècle, c'est le seigneur de Vitré qui interpelle Marbode à propos de cette communauté de chanoines, il n'est pas certain que son lignage en soit le fondateur. Outre le silence des sources sur d'éventuels dons, un point paraît déterminant, celui de la localisation de l'église Sainte-Marie, légèrement éloignée des châteaux des Robert-André comme des Goranton-Hervé. Enfin, les Robert-André se sont investis dans un autre établissement religieux qui avait pour but de faire oublier les Goranton-Hervé, le prieuré de la Sainte-Croix, installé dans le château des précédents.

Il apparaît bien que l'agglomération vitrénne n'est pas d'origine castrale⁸⁸ mais plutôt ecclésiastique, vraisemblablement canoniale, en liaison éventuellement avec le siège épiscopal. À titre de comparaison, on peut observer qu'au x^e siècle l'initiative des évêques a été forte en Lotharingie et dans l'Empire germanique, moindre en Flandre, mais ils n'étaient pas absents des processus de fondation⁸⁹. L'analyse morphologique permet vraisemblablement de retrouver l'emprise de cette première agglomération éclatée autour de trois noyaux, les bourgs possédés par les chanoines : Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Martin. La réforme grégorienne a conduit à la disparition de la communauté canoniale. La collégiale devint au cours de la première moitié du XII^e siècle un prieuré de Marmoutier, non sans une farouche résistance des intéressés jusqu'aux années 1150.

Fig. 3 - Vitré d'après le cadastre napoléonien de 1811, section K de la Ville (DAO, Julien Bachelier)

Si Vitré peut servir de modèle pour interroger le modèle de la ville castrale sous lequel percent d'autres dynamiques, plus discrètes, partiellement effacées, un certain nombre d'autres agglomérations de la région pourrait aussi voir leur passé revisité, tels Martigné-Ferchaud ou Marcellé-Robert correspondant davantage à ce qu'on appelait jusqu'à peu des « bourgs castraux ». Ce sont donc bien ces deux expressions « ville castrale » et « bourg castral » qui méritent d'être revues car il existe d'autres dynamiques que celles transmises par les seuls textes.

Les dynamiques « invisibles »

Les exemples précédents invitent à la prudence et surtout obligent à revoir des hypothèses semblant acquises. Dans le Midi, à côté du château, l'habitat s'est aussi groupé autour d'églises ou de marchés⁹⁰. Derrière les documents écrits bretons, les dynamiques du regroupement de la population ne seraient-elles pas plus complexes et diverses que les seules attachées aux sites castraux ? Peut-on parler de dynamiques « invisibles », c'est-à-dire d'éléments structurants forts ayant échappé aux historiens, soit parce que les textes étaient peu diserts, soit parce qu'ils ne

⁸⁸ Le château et ses abords ont récemment été l'objet d'études archéologiques. Le premier a bénéficié d'un diagnostic archéologique, dont la tranchée 7 a permis de mettre au jour des éléments antérieurs au XIII^e siècle remontant peut-être au XI^e siècle (BEUCHET, Laurent, (dir.), *Vitré (Ille-et-Vilaine), Le Château*, rapport final d'opération, diagnostic archéologique, INRAP Grand Ouest, SRA-Bretagne, 2012, dact., p. 53-55 et 59). La place du château a été fouillée et plusieurs artefacts, notamment du mobilier céramique, sont antérieurs au XIII^e siècle. Un fossé et un mur du XII^e siècle permettent d'estimer que le site castral s'étendait davantage vers l'est. Puis avec la fondation d'une collégiale au début du XIII^e siècle, l'organisation a été revue et un enclos est créé (BERTHON, Amélie Aude, COUSSIRAT, May et GUÉRIN, Thomas (dir.), *Place du Château, Vitré (35), Rapport final d'opération archéologique, fouille préventive*, Éveha, SRA-Bretagne, 2012, 3 vol.).

⁸⁹ MEIJNS, Brigitte, « Deux fondations exceptionnelles de collégiales épiscopales à la frontière du comté de Flandre : Marœuil et le Mont-Saint-Éloi (milieu du x^e siècle) », *Revue du Nord*, 2006/2, t. 88, n° 365, p. 251-273, p. 252-253.

⁹⁰ CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale (X^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, en part. chap.4, et PETROWISTE, Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges...*, op. cit.

correspondaient aux modèles historiographiques ? Et si c'est le cas, quelles sont-elles ?

Une primauté aux sites ecclésiaux ?

Les châteaux ont certes tenu une place non négligeable dans les processus de peuplement mais lorsque l'on observe les textes et que l'on tente des approches régressives à partir des analyses morphologiques, la situation paraît plus contrastée. Et en matière de regroupement de la population les châteaux ont finalement joué un rôle mineur malgré toute la littérature qui leur a été consacrée.

La place et le rôle de l'église n'ont jamais été négligés, c'est d'ailleurs bien souvent la première mention du lieu de culte qui est considérée comme la naissance du village ; mais la documentation écrite ne permet pas d'affirmer qu'il existait un habitat autour du lieu de culte, même si cela s'avère probable. Pour la région, les textes sont relativement tardifs. Sauf exception, la Haute-Bretagne n'est documentée qu'à partir du XI^e siècle, même si dans le pays redonnais le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur apporte quelques éclairages pour les VIII^e-IX^e siècles. Ce n'est plus tant la place de l'église qui est aujourd'hui interrogée mais plutôt la chronologie. Le modèle du village de l'an mil a longtemps prévalu. L'archéologie l'a sérieusement remis en question au cours du dernier quart du XX^e siècle⁹¹. Quelques dossiers documentaires régionaux permettent de souligner que la Haute-Bretagne suit les mêmes rythmes que les autres régions de l'Occident chrétien, les analyses morphologiques proposant des hypothèses – à défaut de fouilles – pour nombre de sites.

Même s'il peut paraître artificiel de dissocier les églises des monastères et les lieux de culte des cimetières, une telle division a néanmoins une certaine pertinence non pas au regard de la chronologie mais des sources écrites et des plans. De son côté, l'archéologie permet de revoir les rythmes de ces dynamiques.

Fig. 4 - Le centre villageois de La Bazouge-du-Désert d'après le cadastre napoléonien de 1834, section F1 du Bourg (DAO, Julien Bachelier)

D'une part, le lieu de culte ouvert aux fidèles a bien été au cœur du regroupement de la population. L'image classique du village d'aujourd'hui, cet habitat groupé autour de l'église paroissiale, a été forgée dès le Moyen Âge central, principalement au cours d'un long XI^e siècle mais est probablement plus ancien. Les analyses morphologiques illustrent cette centralité ecclésiale. Ainsi à La Bazouge-du-Désert l'église Saint-Martin, citée en 1092, se situe au centre des habitations. Le réseau viaire souligne cette polarité puisque les voies convergent vers le lieu de culte (fig. 4). On retrouve des exemples proches à Billé, Bréal-sous-Monfort, Brielles, Corps-Nuds, Guipel, Laillé, Le Loroux, Médréac⁹²... Ailleurs, l'église n'est peut-être

⁹¹ Sur ce sujet, la bibliographie est vaste. On renverra en particulier à FOSSIER, Robert, *Enfance de l'Europe (X^e-XI^e siècle). Aspects économiques et sociaux*, t. 2, *Structures et problèmes*, Paris, PUF, 1982 et *id.*, « La naissance du village », dans *La France de l'an mil*, Paris, Points Seuil, 1990, p. 162-168. Les premières remises en causes sont apparues notamment dans CUISENIER, Jean et GUADAGNIN, Rémy (dir.), *Un village au temps de Charlemagne. Moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis au VII^e à l'An Mil*, Paris, 1988. Depuis les fouilles archéologiques ont continué à mettre au jour des habitats du haut Moyen Âge ressemblant fortement à des villages.

⁹² La Bazouge-du-Désert. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6 H 16/I-IV. Pour les plans et analyses, nous renvoyons à Julien Bachelier, *Villes et villages...*, *op. cit.*, p. 39, 43, 49, 54,

pas en position centrale⁹³ mais semble commander le parcellaire. À Iffendic ou Saint-Julien-de-Vouvantes, le lieu de culte se situe dans l'axe de la rue principale⁹⁴. Dans de nombreux cas, l'église a, semble-t-il, présidé à l'organisation, ou la réorganisation, du village.

En second lieu, la présence d'une communauté religieuse, monastique la plupart du temps, a pu jouer un rôle ; on peut dans ce cas probablement parler de « bourg monastique ». À Livré-sur-Changeon, le parcellaire montre un enclos ecclésial centré sur l'église et le prieuré, connus au XI^e siècle, mais des fouilles ont suggéré que les parties les plus anciennes de l'église pourraient remonter à la fin du X^e siècle⁹⁵. À Saint-Pern existait un monastère carolingien dédié à saint Bern⁹⁶ dont on retrouve peut-être l'empreinte dans la toponymie avec des noms de lieux en « Croix », trace d'une éventuelle zone d'immunité (fig. 5).

Fig. 5 - Le centre villageois de Saint-Pern d'après le cadastre napoléonien de 1825, section A2 du Bourg (DAO, Julien Bachelier)

À Bréal-sous-Vitré, le parcellaire est orienté en fonction du pôle ecclésial. Un procès se déroula au cours de la décennie 1080 entre l'abbaye de Saint-Serge-et-Saint-Bach d'Angers et celle de Saint-Jouin-de-Marne⁹⁷. La première venait d'installer un prieuré, la seconde prétendait, sans preuve, qu'un monastère lui appartenait depuis le VII^e siècle. Si les moines poitevins perdirent, la récente découverte d'une nécropole apporte des arguments, certes tardifs à leur endroit, mais importants pour donner un rôle central au lieu de culte dès le premier haut Moyen Âge⁹⁸. On ignore naturellement dans ce cas si la population vivait déjà près de l'église. Lorsque sont fouillés les centres villageois actuels, on constate une coexistence des morts et des vivants plus précoce qu'on ne le croyait. C'est le cas en particulier à Visseiche, où l'on retrouve une nécropole et des traces d'habitat contemporain⁹⁹ (fig. 6).

98, 107, 116, 125.

⁹³ Du moins au sens géométrique du terme.

⁹⁴ BACHELIER, Julien, *Villes et villages...*, *op. cit.*, p. 102 et 189.

⁹⁵ GUILLOT, Hubert, *Actes*, n° 13, 19, 29 et 62 et ESNAULT, Elen (dir.), *Livré-sur-Changeon, Ille-et-Vilaine. ZAC de l'Abbaye*, rapport de diagnostic archéologique, INRAP Grand-Ouest, SRA-Bretagne, 2014.

⁹⁶ PETIT DE ROSEN, Jules, « Description d'un évangélaire du trésor de Notre-Dame de Tongres », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 1, 1852, p. 65-70 et LA BORDERIE, Arthur de, « Fondation du prieuré de Saint-Pern – Chartes inédites des XI^e et XII^e siècles », *Revue Historique de l'Ouest*, série Documents, 1887, p. 41-51.

⁹⁷ *Cartulaire St-Serge et St-Bach*, acte n° 192 : *Dicebat Juhellus Pertum fuisse abbatiam in honore sancti Martini Vertavensis a rege Clodoveo constructam ; hoc quoniam auctoritatem scripto vel testibus non habuit judicatum est debere contemni.*

⁹⁸ En dernier lieu : COLLETER, Rozenn, LE BOULANGER, Françoise et PICHOT, Daniel, *Église, cimetière et paroissiens. Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine), étude historique, archéologique et anthropologique (VII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Errance, 2012.

⁹⁹ LE BOULANGER, Françoise, *Visseiche (Ille-et-Vilaine). Prospection thématique*, INRAP, SRA, Rennes, UMR 6575, « Archéologie et territoires », Tours, dact., 2003.

Fig. 6 - Le centre villageois de Visseiche d'après le cadastre napoléonien de 1827, section B2 de la Florancière, C2 de la Blandinière et D du Bourg (DAO, Julien Bachelier)

Installés le long d'une voie romaine reliant Rennes à Angers, ont été mis au jour un pont (1a), des thermes (1b) et d'autres traces d'occupation (1c). Des habitats du haut Moyen Âge (2a) avoisinaient des nécropoles (2b).

Enfin la proximité entre les morts et les vivants est symbolisée par le phénomène des cimetières habités. On en dénombre près d'une trentaine en Haute-Bretagne au XI^e-XII^e siècle et l'on peut se demander si ce mouvement n'est pas légèrement plus ancien¹⁰⁰. Ainsi à Romagné (fig. 7), vers 1141-1156, un acte souligne que le cimetière, très ancien, ne permettait plus d'enterrer les morts et de construire des maisons. On veilla donc à l'agrandir¹⁰¹.

Fig. 7 - Le centre villageois de Romagné d'après le cadastre napoléonien de 1821, section C2 du Bourg (DAO, Julien Bachelier)

Centré sur l'église un ensemble parcellaire vaguement ovalaire pourrait conserver le souvenir de ce cimetière habité du XII^e siècle.

Ces quelques exemples tendraient à renforcer le rôle central de l'église dans le regroupement de la population. Toutefois, plusieurs cas documentés par l'archéologie ou suggérés par les analyses morphologiques permettent de se demander si la chronologie de la polarité ecclésiale n'est pas à revoir. Ainsi en Chasné-sur-Illet, de récentes fouilles au cœur du centre villageois ont apporté un éclairage inédit sur l'agrégation de la population. Sur le cadastre napoléonien l'église vient perturber une place triangulaire faisant office de carrefour routier ; elle donne l'impression d'avoir été ajoutée tardivement. Or des fouilles menées en 2012 puis 2013 ont montré qu'au sud du lieu de culte se trouvait une nécropole du VII^e siècle en usage jusqu'au Moyen Âge central. La séparation entre le monde des morts et celui des vivants n'était pas étanche. Les archéologues ont noté une « certaine porosité entre zone funéraire et zone d'habitat¹⁰² » illustrant, avant les textes du XI^e siècle, la notion de cimetière habité. On ignore s'il existait aussi un lieu de culte, celui-ci n'apparaît qu'au milieu du XI^e siècle. À proximité de la nécropole, un habitat élitaire carolingien se met en place et se maintient jusqu'à l'érection d'une motte au début du XII^e siècle et la construction d'un manoir au XIV^e siècle, l'une et l'autre siège du pouvoir seigneurial d'une famille de chevaliers. Ainsi à Chasnet comme à Vilarnau¹⁰³

¹⁰⁰ PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, op. cit., p. 128-124 et 141-146.

¹⁰¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 543, n° 17. Et peut-être aussi Gennes-sur-Seiche qui présente un cas intéressant de localité installée en situation frontalière, près d'un cours d'eau, et de l'autre côté, Cuillé, également doté d'un bourg et d'un marché, auxquels il faut ajouter une nécropole du haut Moyen Âge.

¹⁰² BEUCHET, Laurent (dir.), *Chasné-sur-Illet (Ille-et-Vilaine), ZAC du Champ des Buttes*, rapport d'opération, fouille archéologique, INRAP Grand Ouest, SRA-Bretagne, dact., t. 1, p. 212 (cadastre napoléonien) et 315 (citation).

¹⁰³ À titre de comparaison, à Vilarnau le lieu de culte attire d'abord les morts à la fin du IX^e siècle puis les vivants dans la seconde moitié du X^e (PASSARRIUS, Olivier, DONAT, Richard

ce sont les morts qui semblent attirer les vivants, et ce dès le premier haut Moyen Âge. Le rôle polarisateur de l'église est donc à pondérer. Nous retrouvons ici le long processus d'*inecclesiamento* décrit par Michel Lauwers¹⁰⁴.

À partir des VII^e-VIII^e siècles on observe l'existence concomitante de nécropoles et de lieux de culte, souvent en relation avec l'habitat. Ainsi la naissance du village que Robert Fossier observait à partir de la fin du X^e siècle pourrait être parfois plus ancienne¹⁰⁵. Le second point à souligner quant à la place de l'église dans le regroupement de la population concerne les initiateurs de ce dernier. Certes, le lieu de culte paroissial paraît occuper les premiers rôles mais quelques dossiers permettent de s'interroger sur la place des premières communautés monastiques ou celle des nécropoles. Le modèle villageois, celui de l'habitat groupé autour de l'église, serait seulement un modèle parmi d'autres qui se serait imposé à partir du XI^e siècle et de la réforme grégorienne, en partie grâce à la réécriture de l'histoire par les moines. Les textes transmis par les bénédictins du Moyen Âge central, sources longtemps privilégiées par les historiens, occultent les autres processus.

Des sites fortifiés antérieurs à l'an mil ?

Depuis un quart de siècle l'archéologie bouleverse l'historiographie. L'histoire du peuplement a ainsi été profondément renouvelée. Le château de Boves¹⁰⁶ et celui de Mayenne¹⁰⁷ ont connu des phases d'occupation antérieures au Moyen Âge central. Luc Bourgeois a récemment mis en lumière le rôle des abbayes fortifiées¹⁰⁸ et Laurent Schneider a ainsi observé un mouvement de précastralisation dans le Midi de la France¹⁰⁹. En centre Bretagne on commence à disposer de dossiers permettant de revoir les problématiques liées au peuplement avec les enceintes de *Bressilien*¹¹⁰ (Côtes-d'Armor, Paule), du *Goarem Ar Manec'h*¹¹¹ (Finistère, La Feuillée), du *Talhouët*¹¹² (Morbihan, Langoëlan) et du *Kergoac'-Vilérit*¹¹³ (Côtes-d'Armor/Morbihan, Mellionec/Ploërdut). Toutes sont datées entre le V^e et le X^e siècle. Outre des

et CATAFAU, Aymat (dir.), *Vilarnau...*, *op. cit.*).

¹⁰⁴ LAUWERS, Michel, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Aubier, 2005.

¹⁰⁵ Robert Fossier ne niait pas la place de l'église ni du cimetière, mais il estimait que le mouvement était enclenché un peu avant l'an mil pour se poursuivre durant une large partie du XI^e siècle.

¹⁰⁶ RACINET, Philippe (coord.), *Le site castral et prioral de Boves du X^e au XVII^e siècle - Bilan des recherches 2000-2006*, *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2, 2008.

¹⁰⁷ RENOUX, Annie, « Mayenne : de la villa au castrum (VII^e-XIII^e s.) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2000, vol. 144-1, p. 211-231.

¹⁰⁸ BOURGEOIS, Luc, « La mise en défense des monastères... », art. cit.

¹⁰⁹ En particulier : SCHNEIDER, Laurent, « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du sud-est de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IV^e-VIII^e s.) : essai de synthèse », dans *Gallia*, 2007, n° 64, p. 11-56, p. 34-38.

¹¹⁰ Voir les différents rapports de LE GALL, Joseph (dir.), *Paule (22). L'habitat aristocratique de Bressilien*, DRAC-SRA Bretagne, dact., pour les années 2009-2012.

¹¹¹ BATT, Michäel (dir.), *La Feuillée (29). Goarem ar Manec'h. La Lande des Moines. Un habitat déserté du Moyen Âge*, DRAC-SRA Bretagne, dact., 2000.

¹¹² Benjamin Leroy (dir.), *Langoëlan (56). Talhouët : évaluation de l'enceinte. Er Hastel*, rapport de sondage, DRAC-SRA Bretagne, dact., 2014.

bâtiments maçonnés et d'autres en bois, l'archéologie a mis en évidence des fossés talutés, des réseaux viaires, des activités agricoles et artisanales montrant le rôle central de ces enceintes. Si l'on manque de données comparables pour la Haute-Bretagne quelques dossiers pourraient être relus en tenant compte de ces avancées¹¹⁴.

Pour notre zone d'étude, hormis à Rennes, il n'existe aucune certitude quant à l'existence de remparts romains. Les fortifications urbaines romaines ne sont cependant pas les seules à devoir être analysées, au risque d'une réflexion téléologique. Ainsi, la période du haut Moyen Âge a pu connaître des sites fortifiés. Mal connus, certains ont pu fixer tout ou partie de la population ultérieure, voire entraîner une dynamique de regroupement. Ainsi, Vieux-Vy-sur-Couesnon apparaît au tout début du XI^e siècle dans les sources écrites avec la mention de la terre de Saint-Germain de Vieux-Vy. Le bras nord du transept de l'église réutilise des fragments de calcaire coquillier provenant de la nécropole découverte anciennement dans le bourg¹¹⁵. De son côté, le lieu-dit *Orange* est parfois qualifié d'*oppidum*. Dominant le Couesnon et un affluent, l'ensemble couvre près d'une douzaine d'hectares, de forme trapézoïdale. Le promontoire voyait son flanc méridional protégé par au moins un rempart de terre, peut-être deux¹¹⁶. Une vingtaine de monnaies gauloises et romaines ainsi que des *tegulæ* et autres matériaux de l'époque romaine ont été mis au jour dans le camp. Il existait peut-être une voie romaine à proximité¹¹⁷. D'autres éléments pourraient permettre d'y voir un lieu datant du haut Moyen Âge¹¹⁸. Outre le site, des armes et des poteries dites mérovingiennes

¹¹³ LEROY, Benjamin (dir.), *Ploerdut (Morbihan). Vilérit. Évaluation des enceintes de Vilérit*, rapport de fouille programmée, DRAC-SRA Bretagne, dact., 2014.

¹¹⁴ GUIGON, Philippe, *Les fortifications du Haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, Sko-Uhel ar Vro – Association des travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire – Université Rennes 1 et CeRAA, 1997, et plus récemment : JEANNERET, Lucie, *L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët. Étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (X^e-XIII^e siècles)*, thèse de doctorat, Université Rennes 2, 2016. En l'état actuel, les sites élitaires comme les *villa* et *aula* princières ont pu cristalliser une partie de la population mais les quelques hypothèses montrent qu'il s'agit au mieux de centres paroissiaux, voire plus simplement encore d'hameaux.

¹¹⁵ « *tertia parte sancti Germani Veteris vici* » dans GUILLOT, Hubert, *Actes*, n° 19. Voir également n° 43, GUIGON, Philippe, *Les sépultures...*, *op. cit.*, p. 60-61 et GUIGON, Philippe et MEURET, Jean-Claude, « La réutilisation de sarcophages dans les églises à l'est de la Bretagne », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 2006, t. 84, p. 356-405, p. 390.

¹¹⁶ Plusieurs enclos ruraux ont également été repérés à proximité lors de prospections aériennes (voir les comptes-rendus annuels du CeRAA).

¹¹⁷ LEROUX, Gilles et PROVOST, Alain, *Carte archéologique de la Gaule 35 – Ille-et-Vilaine*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1991, p. 223-224 et VANDENBROUCQUE, René, « Contribution à l'étude des fortifications de terre en Armorique. Oppidum d'Orange », *Actes du premier Colloque international d'études gauloises, celtiques et protoceltiques : Mediolanum Biturigum MCMLX - Chateaumeillant, Cher, 5-9 juillet 1960, Celticum*, suppl. à *Ogam-Tradition celtique*, 1961, n° 73-75, p. 229-234, p. 232 pour le détail. Ces monnaies ont été découvertes à proximité d'une chapelle Sainte-Trinité.

¹¹⁸ Aucun élément n'accrédite l'idée parfois avancée d'un site refuge. GUIGON, Philippe, *Les fortifications...*, *op. cit.*, p. 49-51, BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 85-86, GUIGON, Philippe, « Les enceintes fortifiées du haut Moyen Âge en Bretagne »,

et plusieurs sarcophages en granite ont été retrouvés en plusieurs endroits de la commune. Au cœur de l'*oppidum* se trouvait une chapelle Sainte-Trinité dont le plan pourrait suggérer un édifice des XI^e-XII^e siècles, voire plus ancien. On y découvre divers ossements, dont un crâne indiquant la préparation d'une relique¹¹⁹.

Le site de *Villavran* en Louvigné-du-Désert présente quelques caractéristiques communes avec le précédent¹²⁰. Au sommet d'un promontoire, un ensemble de fortifications en terre avec fossés et basses-cours domine un petit cours d'eau. Le site fut vraisemblablement réoccupé au cours du Moyen Âge central et aurait donc une origine plus ancienne. En effet, à proximité immédiate et en plusieurs points de la commune (*Lozier* et *Champ-Dolent*) des sarcophages en calcaire coquillier ont été découverts, parfois associés à des urnes funéraires. Ces éléments suggèrent l'existence d'une nécropole antique puis altomédiévale. Michel Brand'Honneur estimait possible qu'il s'agisse d'un site du haut Moyen Âge¹²¹. Malgré la faiblesse des indices, au cours de la première moitié du XI^e siècle Louvigné avait encore une certaine importance. Les premiers seigneurs de Fougères y possédaient plusieurs biens (bourg, église, cimetière, terres...) qu'ils cédèrent pour partie à Marmoutier. De plus, Louvigné, centre d'une circonscription ou *villicatio*, s'étendait sur neuf paroisses¹²². Il est possible que le site de *Villavran* ait eu un rôle autour de l'an mil et peut-être même avant.

Actuellement les sites d'*Orange* et *Villavran* ne paraissent pas avoir regroupé la population mais celle-ci s'est peut-être déplacée vers le centre paroissial à quelques centaines de mètres, ce qui est possible mais non documenté par l'écrit. Un glissement a pu avoir lieu¹²³. Néanmoins, ces lieux ont vraisemblablement été des centres, peut-être post-carolingiens. Dans le cas d'*Orange* on reste mal renseigné, mais la documentation écrite à propos de *Villavran* laisserait penser qu'au début du

dans *Société d'archéologie et d'histoire du Pays de Lorient*, 2002-2003, n° 31, p. 19-25 et plus récemment : JEANNERET, Lucie, *L'habitat aristocratique fortifié et fossoyé dans une région de marche : les baronnies de Fougères et Dol-Combours face à la Normandie (X^e-XIII^e siècles)*, Université de Rennes 2, mémoire de master 2, Archéologie et Histoire, 2 vol., 2009, p. 145-147.

¹¹⁹ VANDENBROUCQUE, René, « Contribution... », art. cit., p. 229-234, LEROUX, Gilles et PROVOST, Alain, *Carte archéologique...*, op. cit., n° 266, p. 223-224 et BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 85.

¹²⁰ PAUTREL, Émile, *Notions d'histoire et d'archéologie pour la région de Fougères*, Rennes, 1927, p. 488 et 694 ; LEROUX, Gilles et PROVOST, Alain, *Carte archéologique...*, op. cit., n° 160, p. 137 ; GUIGON, Philippe, *Les fortifications...*, op. cit., p. 56. Pour les descriptions anciennes : BACHELOT DE LA PYLAIE, Jean-Marie, « Découvertes archéologiques faites dans l'ouest de la France depuis 1830 jusqu'à la fin de 1836 », dans *Journal de l'Institut historique*, t. 4, 1836, p. 254-255 ; *id.*, « La Ville-Avrans, près de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine », dans *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. 14, nouvelle série t. 4, 1838, p. 30-35, p. 34-35 et plus récemment : BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 84-85.

¹²¹ BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 32 et 84, ainsi que GUIGON, Philippe, *Les fortifications...*, op. cit., p. 42-43.

¹²² GUILLOTTEL, Hubert, *Actes*, n° 47.

¹²³ Voir les observations de BOURGEOIS, Luc, « *Castrum* et habitat des élites : France et ses abords (vers 880 - vers 1000) », dans LOGNA-PRAT, Dominique, LAUWERS, Michel, MAZEL, Florian et ROSÉ, Isabelle (dir.), *Cluny...*, op. cit., p. 471-494, p. 485.

XI^e siècle ce centre conservait un certain dynamisme, même si l'essor du site castral de Fougères l'a ensuite éclipsé¹²⁴.

Des cas marginaux ?

La question de la naissance du village doit donc être envisagée dans sa pluralité. Si l'église et le château ont tenu une place prépondérante, l'analyse des formes permet de s'interroger sur d'autres dynamiques.

Avant les XIV^e-XV^e siècles, les données économiques nous échappent presque complètement. On perçoit bien quelques foires, encore rurales aux XI^e-XII^e siècles, puis concentrées dans les agglomérations castrales à partir du XII^e siècle. Foires et marchés ont-ils pu être à l'origine d'un regroupement de la population ? Les textes sont peu diserts, mais quelques feuilles cadastrales montrent à plusieurs reprises l'existence de places carrées, rectangulaires ou triangulaires au cœur des centres villageois, comme à Bourg-des-Comptes¹²⁵ (fig. 8).

Fig. 8 - Le centre villageois de Bourg-des-Comptes d'après le cadastre napoléonien de 1832, section A2 du bourg (DAO, Julien Bachelier)

Au milieu du village, un double centre, une église (1) et une place (3) qui ont commandé des limites parcellaires (2). À l'ouest, un second ensemble de parcelles (4) plus tardif puisqu'il s'appuie sur les limites précédentes¹²⁶.

De la même façon, les mottes dites « castrales » ont-elles eu un impact sur la formation des villages ? Pour le comté de Rennes, Michel Brand'Honneur avait estimé que 10 % d'entre elles se situaient près de l'église paroissiale, donc étaient insérées dans le village¹²⁷. Ces tertres artificiels ont fréquemment été rasés à l'intérieur des villages, comme à Retiers ou Chasné-sur-Illet. Ailleurs ils ont laissé leur empreinte dans le parcellaire (Bourgbarré, Brie...) mais une nouvelle fois il reste bien délicat d'attribuer à l'église ou à la motte le rôle moteur dans les dynamiques de peuplement (fig. 9).

Fig. 9 - Le centre villageois de Bourgbarré d'après le cadastre napoléonien de 1812, section C2 du bourg

Deux pôles se devinent, une motte et une église. Mais l'habitat a privilégié le regroupement autour du lieu de culte.

¹²⁴ BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 111-112 et BACHELIER, Julien, « Le château médiéval de Fougères : un siècle de recherche », dans BACHELIER, Julien (textes réunis par), *Cent ans d'histoire et d'archéologie en Pays de Fougères (1913-2013)*, Fougères, Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Fougères, 2014, p. 9-54.

¹²⁵ Il ne faut pas exclure des déplacements d'églises ou l'existence d'une double centralité, ecclésiastique et commerciale.

¹²⁶ Salomon possédait une *villa* dans la *plebs* dans la seconde moitié du IX^e siècle.

¹²⁷ BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 228. Toutefois, il précisait plus loin (p. 229) qu'il s'agissait pour lui d'une surestimation, notamment parce que certains lieux de culte ont connu une promotion. D'abord chapelles liées à une motte, ils sont par la suite devenus des églises paroissiales.

De plus, dans certains cas, parler de regroupement des hommes n'est pas sans poser de problème, tant le centre villageois est resté modeste, à peine plus étendu qu'un hameau. Enfin, si l'analyse morphologique permet de réinterroger le passé, elle ne résout pas tous les problèmes, elle laisse le champ des hypothèses ouvert comme l'illustre le cas de Romillé (fig. 10). Au sein d'un parcellaire globalement rectangulaire de 120 mètres sur 150, on distingue une concentration de l'habitat. Au milieu de cet ensemble parcellaire, une église et, au sud, une motte. Mais laquelle a donné naissance au village : l'église avec son enclos ecclésial ou la motte et sa basse-cour ? Peut-être ni l'une ni l'autre d'ailleurs. Seules des fouilles comme à Chasné-sur-Illet permettraient éventuellement de lever le voile.

Fig. 10 - Le centre villageois de Romillé d'après le cadastre napoléonien de 1825, section F2 du Bourg (DAO, Julien Bachelier)

L'église se trouve au milieu du bourg (1) et semble organiser un ensemble parcellaire (1a). Mais une motte (2) pourrait aussi être à l'origine du regroupement de l'habitat dans une possible basse-cour. Une place (3) est venue tardivement perturber le parcellaire.

Mais sont-ce seulement l'Église et les élites laïques qui ont pu modifier le parcellaire ? Furent-elles les seules à pouvoir aménager ? La documentation écrite leur donne le premier et même l'unique rôle car on a longtemps estimé qu'elles étaient les seules à pouvoir entreprendre de tels projets. Depuis, le rôle des communautés villageoises a été revu. C'est le cas par exemple en Gascogne ou en Frise. Là, dès la protohistoire, et jusqu'au X^e siècle, apparaissent sur des tertres artificiels, à l'abri des marées, des villages concentriques (*terpen* en néerlandais) dont l'organisation parcellaire laisserait penser que la planification fut l'œuvre des paysans¹²⁸. L'église s'implanta plus tard au centre du village, à partir des VIII^e-IX^e siècles, comme à Spijk (Pays-Bas). Dès lors, certains villages sans structure apparente, sans organisation décelable sur les plans ni à l'aide des sources écrites, ne pourraient-ils pas être parmi les plus anciens¹²⁹ ? n'ayant pas connu de modifications lors de l'installation du pôle ecclésial au cours du premier âge féodal dans le contexte de l'*inecclesiamento*, ni de perturbations à l'occasion de la fondation d'un *burgus* par un seigneur laïc ou ecclésiastique. Ne pourrait-on pas y voir les traces des « premiers » villages médiévaux avant les mainmises de l'Église et des seigneurs féodaux ?

¹²⁸ LEBECQ, Stéphane, « Entre terre et mer : la mise en valeur des contrées littorales de l'ancienne Frise », *Hommes, mers et terres du Nord au début du Moyen Âge*, vol. 1, *Peuples, cultures et territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2011 (repris de *Environnement et développement économique, actes du colloque de Paris (ENS, 1995)*, CROUZET-PAVAN, Élisabeth (éd.), *Histoire, économie et société*, numéro spécial n° 3, 1997, p. 361-376), p. 183-192, part. p. 186-187 et p. 191 (plan de Spijk), ainsi que BOISSAVIT-CAMUS, Brigitte et VOLTI, Panayota, « La configuration architecturale de la ville et de sa périphérie au Moyen Âge : la dynamique des limites », *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*, Paris, INHA (« Actes de colloques »), 2005, [En ligne], mis en ligne le 31 octobre 2008, consulté le 4 juin 2015. URL : <http://inha.revues.org/1034>.

¹²⁹ On peut ici établir un parallèle avec les sites qualifiés d'« inorganiques » par Benoît Cursente estimant que les premiers regroupements ont pu se faire de manière relativement dispersée (*Des maisons et des hommes...*, *op. cit.*, p. 174).

Conclusions... provisoires

Croiser les sources et reprendre des certitudes que l'on croyait acquises permettent de renouveler nos connaissances sur la place des châteaux dans l'histoire du peuplement.

Il convient tout d'abord d'être prudent quant à l'usage de certaines expressions qui simplifient la réalité. Les concepts – ou expressions – de « ville castrale » et « bourg castral¹³⁰ » masquent la diversité et donnent une primauté certaine au château, ce qui est loin d'être toujours le cas, comme le prouve l'exemple vitréen. On pourrait certes entrer dans le détail et parler de « ville castrale d'origine ecclésiastique », mais nous entrerions là dans les méandres d'un jargon où derrière toute expression se dissimulerait un cas particulier, unique. Dès lors, il vaut mieux prendre garde et redonner de la diversité là où les expressions enferment les raisonnements. Les archéologues ont montré la voie à suivre en utilisant des termes plus neutres, tels qu'« agglomération » ou plus simplement encore « habitat » ; outre-Manche on parle parfois de « noyau ».

Dans un second temps, il convient également de réinterroger la place de l'élément castral dans les dynamiques de peuplement. Il serait inexact de ne lui attribuer aucun rôle ou de le dénigrer complètement, mais il faut redonner à l'église sa part, même dans les situations où le château paraît entraîner les dynamiques de peuplement¹³¹. On constate que ce dernier est davantage un accélérateur, un amplificateur de la *congregatio hominum*, plutôt qu'un germe à l'origine des villes et des villages.

Il faut enfin réintroduire de la profondeur chronologique là où les sources écrites médiévales provenant pour l'essentiel du monde ecclésiastique constituent une sorte de mirage ou voile documentaire. Elles révèlent des situations souvent plus anciennes. Le recours aux sources archéologiques et planimétriques ainsi qu'une relecture des textes médiévaux interrogent la chronologie. Une lecture partielle des sources a conduit à privilégier les textes. Les fouilles et, à défaut, l'analyse morphologique régressive permettent d'envisager de nouvelles pistes, de nouveaux rythmes... les mouvements analysés par les historiens étaient principalement basés sur les documents écrits, de nouvelles sources, ou plutôt de nouvelles approches, aident à percevoir la diversité et ancrer certaines dynamiques dans un temps plus long, dans un Moyen Âge où certaines divisions chronologiques sont certainement à revoir¹³².

¹³⁰ Sur les réserves à prendre vis-à-vis de cette expression, voir BOURGEOIS, Luc et RÉMY, Christian, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du X^e–début du XIV^e siècle) : pôles castraux et habitats subordonnés », FLAMBARD HÉRICHER, Anne-Marie et LE MAHO, Jacques (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge, Tables rondes du CRAHM*, 7, Caen, CRAHM, 2012, p. 51-79, p. 66 et 78.

¹³¹ De même, l'Église a eu un rôle considérable au niveau urbain en Bretagne, comme ailleurs (BACHELIER, Julien, « Une ville abbatiale bretonne... », art. cit.).

¹³² Voir les réflexions de Florian Mazel sur ce point dans : « Un, deux, trois Moyen Âge... Enjeux et critères des périodisations internes de l'époque médiévale », *Atala*, n° 17, 2014, p. 101-116.